

FORMATION DES ÉLUS 20 septembre 2021

CVB CISALB - ACTION 34

Sensibilisation des élus à la trame verte et bleue







Intervenants/animation pour le CAUE de la Savoie Florence FOMBONNE ROUVIER - Urbaniste - directrice Audrey SOUCHARD - Chargée de mission Paysage

QU'EST-CE QUE LE CAUE ?

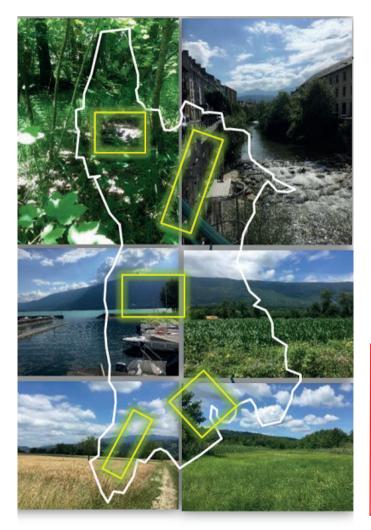
Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie (CAUE73)

Nous sommes un organisme départemental issu de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, créé en 1978 en Savoie, fédérant l'ensemble des acteurs du cadre de vie, participant à la solidarité entre les territoires, tout en veillant à l'intégration de l'architecture et de l'urbanisme dans son environnement. Notre équipe pluridisciplinaire est composée de professionnels (architectes, urbanistes, sociologue, paysagiste...).

La base de nos actions repose sur des principes fondamentaux tels la recherche/innovation, le partenariat, le conseil, l'analyse, le débat, l'échange, l'indépendance, la sensibilisation... étant en permanence attentif aux équilibres environnementaux, sociaux, économiques en contribuant à la mobilisation des acteurs du cadre de vie.







La formation et la sensibilisation des élus à la prise en compte de la TVB

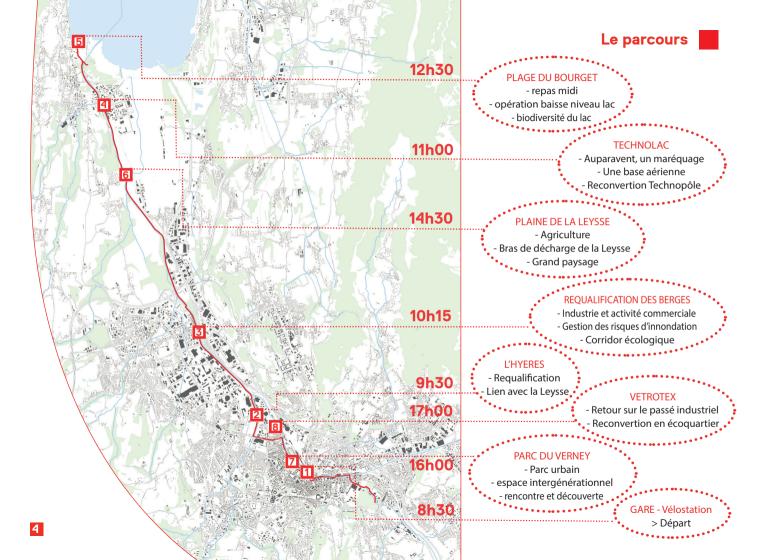
Cette action du Contrat Vert et Bleu du CISALB (financée par la région) se compose de deux sessions d'ateliers :

- lundi 20 septembre : journée d'échanges sur la trame verte et bleu depuis Chambéry jusqu'au lac du Bourget. Cette journée sera l'occasion de découvrir ce qui fait la TVB et d'échanger sur le sujet avec l'appui de diverses interventions.
- lundi 18 octobre : après-midi de formation sur la trame verte et bleue à la Motte-Servolex, encadrée par le CAUE de la Savoie, avec l'appui du technicien en charge du développement durable de La-Motte-Servolex (Anthony Perrin) et de la LPO de la Savoie.
 - > 1h d'approche théorique
 - > 2h de pratique en extérieur.

Outil opérationnel de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ce contrat vise la préservation et la restauration des trames vertes et bleues. Il permet de soutenir financièrement les acteurs locaux pour la mise en œuvre d'un programme sur 5 ans (2020 - 2024).

Le Contrat en chiffres

- 20 maîtres d'ouvrage
- 37 actions
- Montant global : 6 561 843 €
- Aide régionale : 1 566 867 €



- Les intervenants de la journée
- 1 8h30 vélostation (gare de chambéry)
- 2 9h30 requalification de l'Hyères
- 3 10h15 requalification de la Leysse gestion des risques
- 11h Technolac, démarche environnementale et urbanistique, biodiversité dans Technolac
- 5 12h30 baisse du niveau du lac, biodiversité du lac
- 6 14h30 agriculture, bras de décharge, biodiversité sur le corridor sud, grand paysage
- 7 16h le parc du Verney, nature en ville et gestion espaces verts, espace intergénérationnel de rencontre
- 8 17h Vétrotex, Ecoquartier, reconversion passé industriel, friche urbaines.
- 18h Fin de la journée

Christophe Guay

responsable du service GEMAPI de Grand Chambéry

Christophe Guay

Luc Berthoud Maire de La-Motte-Servolex

André Genet

ancien responsable aménagementTechnolac

Anne-Cécile Duguit

chargée de mission Grand Chambéry

Sébastien Cachera

responsable Gestion des Milieux Aquatiques CISALB

Juliette Arrighi

pôle aménagement du Département de la Savoie

Christophe Guay

CAUE de la Savoie

Espaces verts de Chambéry

Daniel Bouchet élu urbanisme Chambéry

Aurélie Freychet

Assistante d'opérations SPL Chambéry 2040

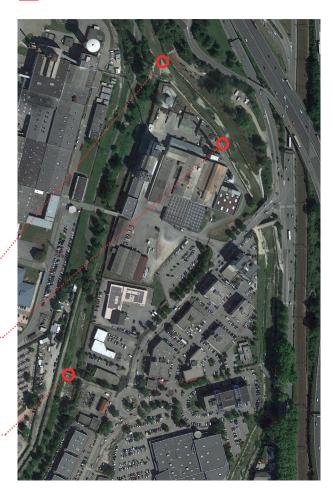


Confluence entre la Leysse et l'Hyères

La Leysse

Passerelle vélo sur l'Hyères

2 requalification de l'Hyères



3 requalification de la Leysse et gestion des risques

La Leysse, rivière en provenance du massif des Bauges, va continuer sa route depuis Chambéry et nous accompagner jusqu'au lac du Bourget. Elle a fait l'objet d'importants travaux visant à limiter son débit et favoriser la reconquête végétale. Des bancs au format d'amas de sables et galets ont été créés, ce qui instaure un style fluvial en tresses et les digues ont été repoussées afin d'élargir le lit et permettre l'installation d'une zone humide, qui seront amenés à évoluer au regard du mouvement des eaux. En somme, il s'agissait de lui restituer son aspect naturel initial de corridor écologique. La reconnexion de la Leysse avec les zones humides voisines a également été réalisée, permettant entre autres de diversifier les habitats aquatiques et de se reconnecter à la trame verte et bleue locale.

Cette voie verte met en exergue la relation inévitable entre l'Homme et son milieu naturel : ils sont indissociables et chacun interfère avec l'autre en lui apportant contraintes et bénéfices. Ce corridor écologique qui sépare les Landiers et les autres zones d'activités riveraines, facilite la circulation des espèces à travers ces espaces très artificialisés. Les bruits liés à l'activité humaine, comme les engins agricoles et les voitures, se mêlent au chant des oiseaux qui peuvent aisément suivre le cours de la Leysse grâce aux nouveaux espaces arborés qui l'accompagnent.







4 Technolac - un foyer d'innovation et de recherche

Jusqu'au début de XXe siècle, on trouve des mares, des étangs et des prairies humides et boisées sur ces terres marécageuses peuplées d'un nombre d'espèces très variées. Dans les années 30, ces terres suscitent un intérêt croissant par les aviateurs de l'armée, entrainant l'assèchement du marais en donnant lieu à la construction d'une véritable base aérienne. Mais en 1987 le ministère de la Défense réduit son nombre de base, impactant celle du Bourget qui est fermée.

Un tel site ne peut pour autant laisser indifférent et très rapidement Technolac voit le jour. Il s'agit d'un technopôle qui accueille aujourd'hui le pôle scientifique de l'université Savoie Mont Blanc, l'Institut National de l'Energie Solaire et de nombreuses entreprises de Hautes Technologies. Au travers d'un cluster de recherche, d'expérimentation et d'innovation tourné sur l'étude des énergies nouvelles et renouvelables, la prise en compte de l'environnement est ainsi revenue au cœur de ce territoire. En effet, les qualités naturelles du site sont au coeur des réflexions portées dans le cadre des aménagements du site de Technolac.



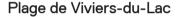
5 l'opération de baisse du niveau du lac

Quelques chiffres sur l'opération de 2017

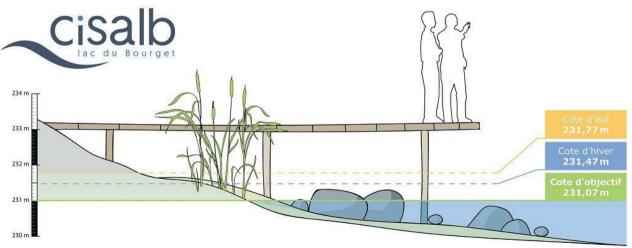
Surface exondée : environ 18ha = 25 terrains de football

Objectif pour les roselières : augmentation de la surface des roselières de la baie de Mémard (roselière test) : +12%

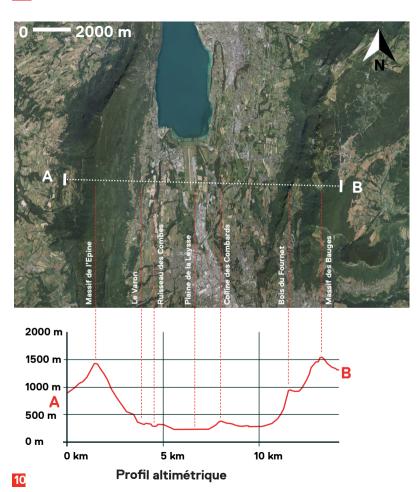
Oiseaux (limicoles) : 9 nouvelles espèces observées et des effectifs multipliés par 10







6 la Leysse, corridor support de biodiversité



Le bras de décharge de la Leysse





7 le parc du Verney





Le parc du Verney est un espace d'expression privilégié à la fois pour les musiciens du conservatoire et également pour le service des espaces verts de Chambéry, récompensé par trois fleurs au label Villes et Villages Fleuris.

Aujourd'hui, on parle davantage de végétalisation des villes que de fleurissement, ce qui démontre un changement dans la gestion de la nature en milieu urbain. En effet, même si l'intérêt décoratif du fleurissement est depuis toujours valorisant pour une commune, désormais il se cantonne pas qu'à des espaces délimités.

On assiste ainsi à une gestion différenciée des milieux où, si les parcs urbains demeurent fleuris et arborés, les massifs sont davantage végétalisés à l'aide de plantes vivaces, de couvres-sols, d'arbustes, etc. Cela participe au retour de la nature en ville et de la biodiversité qui l'accompagne et permet de réenchanter les lieux.

8 Vétrotex



Trame bleue et trame verte (extrait CCTP - marché de travaux Phase 1

Le site de Vetrotex est un point d'articulation entre les rives de la leysse, et celles de l'Hyère, entre l'histoire industrielle du site et l'architecture contemporaine, accompagnant le développement en cours de ce quartier, permettant une mise en dialogue entre urbanité et nature.

Zoom sur le parc de Blainville

- Un parc d'un hectare en bord de Leysse

>10 500 m² d'espaces verts

- Un parc linéaire

> 330 m de long pour 30m de large

- Un parc fortement végétalisé

- > 91 arbres plantés dont 34 cépées
- > 3 100 m² de massif arbustif et vivace
- > 4 000 m² de prairie fleurie et 1 400 m² de pelouse

- Un espace naturel respectueux des enjeux du développement durable

- > Végétaux endémiques
- > Imperméabilisation des sols minimum
- > Développement de la biodiversité locale

- Un organe de gestion des eaux pluviales alternatif > 3 000 m² de noues pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie

- Une passerelle sur la Leysse

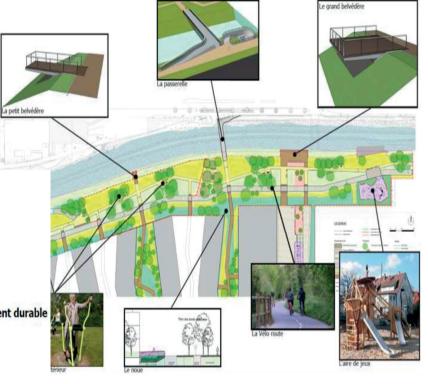
> 27 ml de passerelle pour relier le secteur Centre Nord et la Casinne

- Un parc ouvert sur le grand paysage

>2 pontons en léger surplomb sur la Leysse s'ouvrant sur le paysage des montagnes

- Un tronçon de la vélo-route V63

> 330 ml de voie cyclable d'intérêt métropolitain



.....

NOTES

.......

NOTES



bâtiment «évolution»
25 rue Jean Pellerin
CS 42632
73026 Chambéry cedex
tél. 04 79 60 75 50
caue@cauesavoie.org

